Nations Unies S/PV.5137



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5137e séance

Jeudi 10 mars 2005, à 15 h 30
New York

Président :	M. Sardenberg	(Brésil)
Membres :	Algérie	M. Benmehidi
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Adechi
	Chine	M. Li Junhua
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Poirier
	Grèce	Mme Papadopoulou
	Japon	M. Kawakami
	Philippines	M. Lacanilao
	République-Unie de Tanzanie	M. Manongi
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

05-26604 (F)



La séance est ouverte à 15 h 30.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l’accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2005/154, qui contient le texte d’un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n’entends pas d’objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Chine, Danemark, France, Grèce, Japon, Philippines, Roumanie, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie et États-Unis d’Amérique.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l’unanimité en tant que résolution 1585 (2005).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 35.